

Initiatives ministérielles

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur ce projet de loi.

À mon avis, il est important de rappeler le but de cette mesure législative. Elle ne vise pas à étendre la protection que confèrent les brevets accordés pour les produits pharmaceutiques. Elle vise à empêcher, pendant la période de protection de 20 ans conférée par le brevet, tout fabricant de produits génériques de produire un médicament qui concurrencerait, sur le marché, celui qui est breveté.

Le gouvernement veut non seulement cesser d'octroyer des licences pour des produits génériques pendant la durée du brevet et empêcher les Canadiens d'avoir accès à des médicaments moins chers, mais il veut aussi donner un effet rétroactif au projet de loi, de sorte qu'un fabricant qui, il y a un an, pouvait produire un médicament, se fera dire, une fois le projet de loi adopté, que son droit lui a été retiré il y a un an.

Quelles répercussions cela aura-t-il? Pour les Canadiens, il s'ensuivra une augmentation du prix des médicaments. À l'heure actuelle, les produits génériques qui sont fabriqués pendant que le brevet du produit original est toujours valide coûtent 53 p. 100 du prix du médicament breveté. Il s'agit d'une économie de 47 p. 100 pour les consommateurs canadiens.

Qui bénéficiera de ce projet de loi? Les entreprises qui fabriquent des médicaments brevetés. Les modifications prévues dans ce projet de loi se traduiront par des bénéfices de 1,3 milliard de dollars, pour une seule entreprise pharmaceutique, du simple fait que ses dispositions s'appliqueront rétroactivement et qu'elles empêcheront quiconque de concurrencer, sur le marché, les médicaments brevetés.

À écouter les représentants de l'industrie pharmaceutique, on pourrait croire que les produits génériques minent le marché et qu'ils menacent de détruire l'ensemble de l'industrie. Rien n'est plus faux. Les médicaments génériques ne représentent que 8 p. 100 du marché, les 92 p. 100 qui restent étant dominés par les fabricants de médicaments brevetés, qui prétendent avoir besoin de la protection et des droits de base que prévoit ce projet de loi. En outre, cette industrie, celle des médicaments

brevetés, est la plus profitable du Canada et des États-Unis.

Je pense qu'il faut se demander qui va payer ces gains énormes, ces milliards de dollars que vont gagner les entreprises pharmaceutiques. Ce sont les personnes âgées, les contribuables, par l'entremise du régime d'assurance-maladie. Ce sont tous ceux qui n'ont pas les moyens de se payer un régime d'assurance-médicaments ou qui sont au service d'une entreprise n'offrant pas de régime semblable, c'est-à-dire les travailleurs les moins bien payés habituellement. Tous les contribuables sans exception vont payer pour les revenus et les bénéfices supplémentaires que vont empocher les entreprises pharmaceutiques, qui sont déjà les entreprises les plus profitables de toute l'Amérique du Nord.

Les régimes d'assurance en feront aussi les frais. Nombre d'entre nous souscrivent à un régime qui couvre les frais des médicaments, mais ces régimes ne sont pas gratuits. Ce sera le régime public d'assurance-maladie qui finira par payer.

Nous nous préoccupons vivement des coûts de notre régime public d'assurance-maladie. Tout alourdissement du fardeau met sérieusement en danger l'universalité du système de soins de santé au Canada.

Les personnes âgées, les pauvres, les compagnies d'assurances, les contribuables, y compris ceux de la classe moyenne, économisent 400 millions de dollars par année grâce aux médicaments génériques.

On tente de nous faire peur en prétendant que, si ce projet de loi est adopté, les fabricants de médicaments ne pourront mettre au point les nouveaux médicaments qui nous permettront de réduire nos coûts de santé. C'est complètement absurde. Le Canada ne représente que 2 p. 100 du marché mondial des médicaments brevetés. Ne me dites pas que les entreprises ne vont pas continuer de fabriquer des médicaments pour les 98 p. 100 du marché.

Une voix: Et vlan!

Mme Catterall: Même si nous ne touchons et ne dépensons que 2 p. 100 des revenus, 1 p. 100 seulement des fonds consacrés à la recherche est investi au Canada. Cela vient d'une industrie qui, il y a cinq ans, nous promettait de dépenser plus d'argent dans la recherche si la protection des brevets était renforcée.

Seulement 1 p. 100 des nouveaux médicaments sont mis au point au Canada même si nous représentons 2 p. 100 du marché. Les entreprises pharmaceutiques réinvestissent beaucoup moins leurs bénéfices au Canada, comparativement aux États-Unis et aux autres pays. Nous n'obtenons que la moitié de notre part de la recherche d'une industrie qui disait, il y a cinq ans, qu'elle augmenterait son budget de recherche au Canada si le marché était libéré de toute concurrence.

Au Canada, nous avons des usines qui sont des succursales de sociétés pharmaceutiques. Il ne se fait pas de